

butaires. La revûe des Chevaliers Romains appartenoit de même aux Censeurs. La punition la plus ordinaire qu'ils imposoient aux Chevaliers qui se trouvoient en faute, ç'étoit de leur ôter le Cheval & l'anneau d'or, seules marques de leur dignité, c'est-à-dire, de les exclure du Corps des Chevaliers. Mais lorsque la faute étoit plus grieve, le Chevalier ne perdoit pas seulement son Cheval & son anneau, il étoit placé dans une Tribu inférieure, & devenoit simple Tributaire.

Tous les Chevaliers appelez par le Crieur public, étoient donc obligez de se venir présenter devant le Censeur, pour rendre compte de leur conduite, & leur faire voir si leur Cheval étoit en bon état. S'il s'en trouvoit de maigres & mal pansez, les Censeurs lui ôtoient la paye ; & cette note étoit la moins infamante. A ce propos Aulugelle rapporte que Scipion Nafica & Pompilius étans Censeurs, & faisant la revûe des Chevaliers Romains, il s'en présenta un devant eux d'un embonpoint surprenant, mais dont le Cheval n'avoit que la peau & les os : sur quoi ce Chevalier ayant été interrogé pourquoi il étoit si gros & gras pendant que son Cheval étoit si maigre ; la raison, leur répondit-il, est aisée à deviner ; c'est parce que je prens le soin de me panser moi-même, au lieu que mon Cheval n'est pansé que par mon Valet. Cette réponse peu respectueuse le fit chasser de l'Ordre des Chevaliers & devenir simple Tributaire ; au lieu que sans cela il en auroit été quitte pour perdre la paye destinée à l'entretien de son Cheval.

Il n'y avoit par rapport aux Censeurs qu'une seule punition pour les fautes que commettrait
le